

Conseil départemental de l'Eure

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapport N° 2022-S06-1-7

Réunion du 24 juin 2022

Objet: Rapport sur la gestion de la dette 2021

Commission: 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le rapport présente la situation de la dette départementale au 31 décembre 2021, les principaux actes de gestion au cours de cette année ainsi que la stratégie pour 2022.

Introduction

En vertu d'une délibération en date du 1er juillet 2021, l'assemblée départementale a autorisé le Président à procéder au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations de gestion de dette et de trésorerie. Au titre de cette délégation, il est rendu compte chaque année des actes de gestion de dette: tel est l'objet de ce rapport.

La stratégie budgétaire et financière du Département repose sur trois piliers :

- ne pas augmenter les impôts ;
- maîtriser la dette ;
- investir pour l'avenir de l'Eure.

Les opérations 2021 de gestion de la dette ont contribué directement aux deux derniers objectifs, à savoir maîtriser l'encours et permettre le financement de l'investissement volontariste voulu par la majorité départementale.

- I- Une dette propre maîtrisée et optimisée
- 1. La situation de la dette du Département au 31 décembre 2021 : un encours en hausse de 13,4 M€ compte tenu de l'effort d'investissement du Département

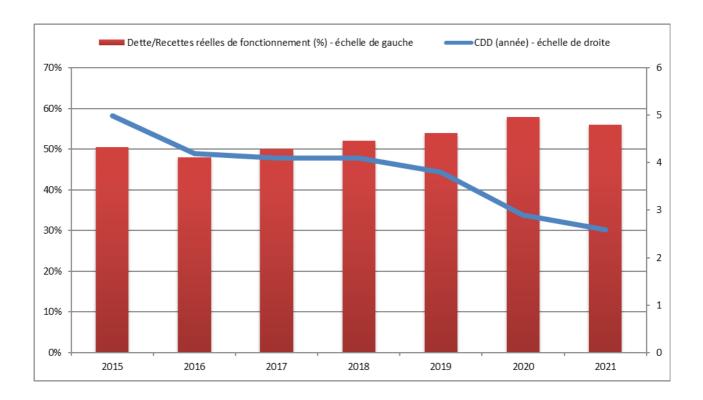
L'encours de dette du Département a crû en 2021 par rapport à 2021, de 13,4 M€ pour atteindre 318,4 M€. La hausse du niveau de recours à l'emprunt est due essentiellement en 2021, comme en 2019 et en 2020, à l'augmentation de l'effort d'investissement.

Le Département a en effet eu recours à l'emprunt à hauteur de 35 M€ et remboursé 21,56 M€ au cours de l'exercice 2021. Logiquement, l'encours a donc progressé de 13,4 M€.

Par ailleurs, le niveau du remboursement en capital de la dette à hauteur de 21,56 M€ est en recul de 6,43 M€ par rapport à 2020 (27,99 M€), en raison d'une opération de remboursement anticipée effectuée sur un prêt bancaire classique lors de l'exercice 2020.

Sur longue période, la trajectoire d'endettement du Département reste identique, caractérisée par des pics en fin de réalisation des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) et des creux au lancement des PPI. Toutefois, le niveau d'endettement du Département à fin 2021 demeure modéré au regard des indicateurs de soutenabilité et en comparaison avec la moyenne de la strate.

Si le niveau d'endettement peut s'apprécier en valeur absolue, le ratio de l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, et plus encore à l'épargne brute permet d'évaluer son degré de maîtrise. Le graphique ci-après présente ainsi l'évolution de l'encours du Département rapporté aux recettes réelles de fonctionnement depuis 2015, mais également à l'épargne brute :



Il apparaît ainsi que l'endettement est soutenable et maîtrisé. En effet:

- le poids de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement est contenu;
- la capacité de remboursement de la dette s'améliore.

2. Un portefeuille de dette diversifié

Après intégration des opérations d'emprunt et de remboursement en capital de la dette, le portefeuille de dette départementale comporte 38 lignes de prêts contre 37 lignes de prêts en 2020. Cette variation résulte de la souscription de 3 nouveaux emprunts et de 2 prêts arrivés à échéance au cours de l'exercice 2021. S'agissant des prêts en cours au 31 décembre, ils sont répartis de la manière suivante :

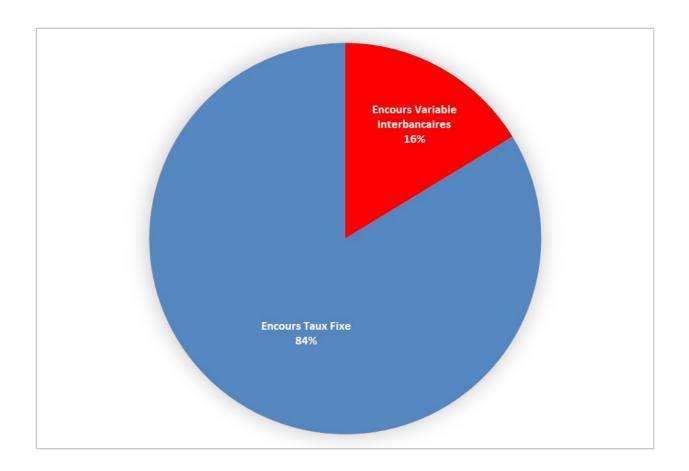
- 27 emprunts à taux fixe pour un montant global de 266,52 M€ (243,4 M€ en 2020);
- 11 emprunts à taux variable d'un encours de 51,85 M€ (61,5 M€ en 2020).

Le Département dispose d'un instrument de gestion du risque de taux « swap vanille » permettant de se couvrir contre la hausse des taux. Cet instrument est adossé à un emprunt à taux variable de 5 M€ à fin 2021.

2.1 Une répartition optimale du portefeuille de dette associée à une stratégie défensive

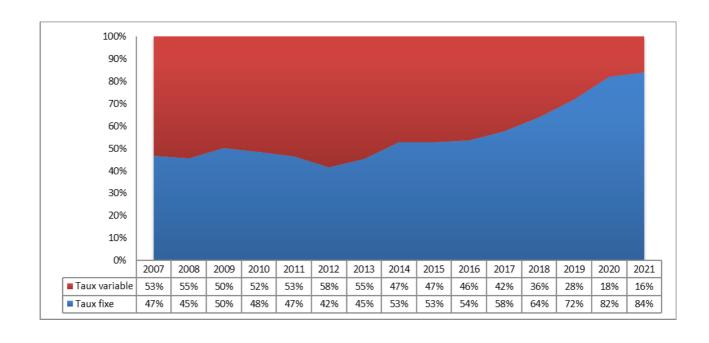
La pondération fixe-variable du portefeuille de dette du Département est notamment fondée sur l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêt. Le Département adopte une stratégie prudente pour minimiser le coût de la dette tout en limitant les effets d'un éventuel retournement de marché. Toutefois, cette stratégie consiste en une répartition optimale du portefeuille de dette entre emprunts à taux fixe et à taux variable afin d'offrir au Département le meilleur couple coût/risque possible.

L'exposition en taux de la dette après prise en compte des instruments dérivés (swap vanille) est la suivante :



Le profil des taux d'intérêt après swap, c'est-à-dire la répartition entre taux fixe et taux variable, est de 84 %/16 % contre 82 %/18 % en 2020. Il s'agit du plus haut niveau de sécurisation de l'encours de dette depuis 2007. Cette progression de 2 points en faveur des taux fixes s'explique d'une part par le remboursement anticipé réalisé en 2020 sur un prêt à taux variable qui représentait une quote-part de 3%, et d'autre part par les mobilisations effectuées en 2021, exclusivement à taux fixe. D'un point de vue de la stratégie de gestion, il s'agit d'une composition optimale notamment au regard des niveaux de taux fixes actuels.

Le graphique ci-après montre la répartition du portefeuille de dette consolidée depuis 2007.

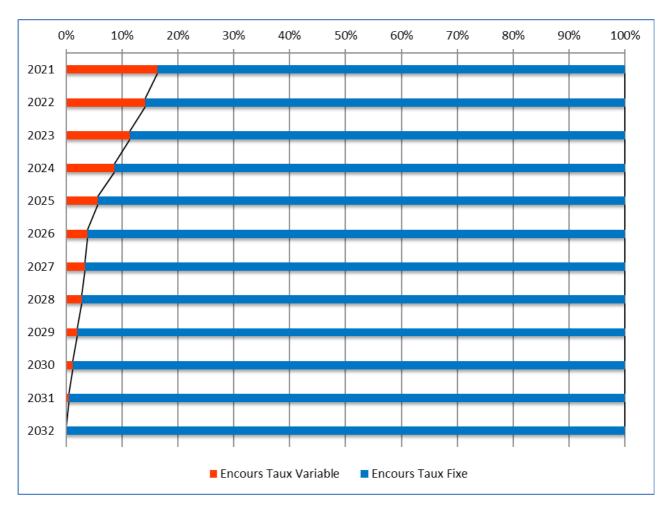


La progression de l'encours à taux fixe renvoie à une double explication :

- une durée résiduelle plus longue que l'encours à taux variable du fait notamment de la présence d'emprunts à remboursement in fine (86 % de l'encours à taux fixe) ;
- un niveau des taux longs bien en deçà de leur moyenne historique qui plaide pour une consolidation des nouveaux emprunts à taux fixe. Ce dernier point permet de renforcer le profil coût/risque du portefeuille de dette.

L'analyse du risque de taux du Département renvoie également à l'analyse du profil d'extinction de la dette en tenant compte de l'instrument dérivé. Il existe une tendance à l'augmentation de la part à taux fixe. Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe représentera 97 % de la dette consolidée à l'horizon 2028.

Le schéma ci-après permet d'observer l'évolution de chaque catégorie de risque de taux au cours des prochaines années :

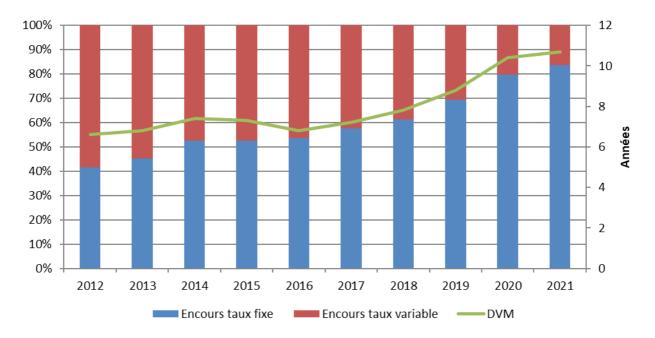


La hausse progressive de l'encours à taux fixe est due essentiellement aux emprunts obligataires à amortissement in fine qui sont majoritairement à taux fixe. Cette évolution structurelle, si elle n'est pas pilotée, est synonyme de perte de souplesse sur la gestion de l'encours à moyen et long termes. Par conséquent, il conviendra au moment opportun de mener des opérations de rééquilibrage de profil de taux.

2.2 Une dette plus résiliente à la remontée des taux

La durée de vie moyenne (DVM) de la dette a atteint 10,7 années en 2021 contre 10,4 années en 2020. Elle a donc progressé de 0,3 année en 2021 et de 3,4 années depuis 2015. Cette évolution résulte de

l'allongement de la durée de vie moyenne de la dette à taux fixe via notamment les émissions obligataires à partir de 2013. En effet, la durée de vie moyenne de la dette à taux fixe (hors instrument de couverture) s'établit à 11,4 années (8,6 années en 2015).



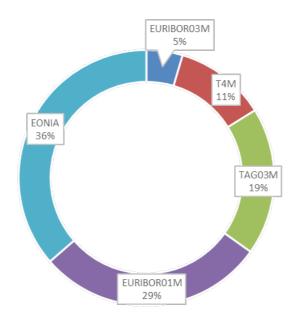
Comme le montre le graphique ci-dessous, l'allongement de la durée de vie moyenne ne s'est pas fait au détriment du coût de la dette. A contrario, le taux moyen de la dette à taux fixe a fortement diminué sur la période. Le taux moyen de la dette a également baissé de 46 points de base entre 2015 et 2021. Cette baisse a représenté une économie annuelle de frais financiers de 1,3 M€ sur la base d'un encours de dette moyen de 274 M€ entre 2015 et 2021. Ainsi, ce résultat traduit le caractère à la fois défensif et optimisé du portefeuille de dette du Département.



2.3 Une dette à taux variable très saine et performante

La dette à taux variable (51,8 M€ à fin 2021) est essentiellement assise sur des index très courts (inférieurs ou égaux à 3 mois) afin de profiter pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. De fait de son poids au sein du portefeuille de dette, elle contribue à l'atteinte des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixés par l'Exécutif.

Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2021 :



Dans ce contexte de taux courts négatifs, la dette à taux variable permet de minimiser les frais financiers payés par le Département. Le taux payé sur la partie variable de la dette du Département est nul. Cette performance de l'encours à taux variable est synthétisée dans le tableau ci-après :

Répartition de la dette à taux variable	Encours fin 2021 (M€)	Taux moyen
Encours Variables interbancaires	51,8	0,00%
Taux moyen	51,8	0,00%

2.4 Une dette à taux fixe également performante dans un contexte de marché attractif

La dette à taux fixe représente 266,5 M€, soit 83,7% de l'encours de dette global (hors instrument de couverture). Elle a progressé de 3,9 points par rapport à 2020, soit une hausse équivalente à 23,1 M€. Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2021 (M€)	Taux moyen
Encours bancaire classique	18	4,45%
Encours BEI	40	0,44%
Encours obligataire, placement privé	208,5	1,22%

Total 266,5 1,32%*	Total	266,5	1,32%*
--------------------	-------	-------	--------

^{*}taux moyen pondéré

2.5 Une dette diversifiée via une répartition entre prêteurs

La répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2021 entre les différents partenaires financiers du Département est la suivante :

Établissement prêteur (millions d'euros)	2021
Financement obligataire et placement privé	208,50M€
BEI Banque Européenne d'Investissement	40,00M€
Caisse d'épargne de Normandie	16,06M€
Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	5,00M€
Dexia	17,36M€
La banque postale	7,47M€
Natixis	6,88M€
Société financière de la Nef	4,04 M€
Crédit coopératif	2,38 M€
Société de Financement Local	9,69M€
Société Générale	1,00M€
Total	318,37M€

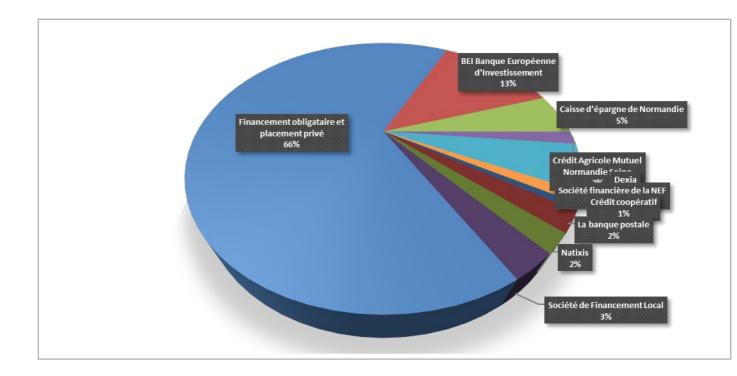
L'encours obligataire et le placement privé sont la première source de financement du Département. L'ensemble représente environ 65,5 % de l'encours total de dette :

- d'encours obligataire pour 193,5 M€;
- d'un placement privé à hauteur de 15,0 M€;

En l'espèce l'encours bancaire classique a atteint 69,87 M€ soit 21, % de l'encours de dette. Le premier prêteur traditionnel (hors encours DEXIA) est le Groupe Caisse d'Épargne pour un encours qui représente 5 % de la dette départementale.

La BEI en sa qualité de prêteur non classique se caractérise par une quote-part de 12,6 % dans l'encours total.

Le graphique ci-après présente le poids des différentes sources de financement dans l'encours de dette :



Compte tenu de l'arrêt de la production de crédits par Dexia, le poids de cette banque dans le portefeuille de dette ne pourra mécaniquement que baisser.

Une classification de la dette du Département selon la nature du financement permet de présenter un portefeuille de dette diversifié entre financement bancaire et financement désintermédié.

Support de financement (en millions d'euros)	2021
Financement désintermédié	248,5
Obligataire	193,5
Placement privé	15,0
BEI	40
Financement bancaire classique	69,87

La capacité du département de l'Eure à recourir aussi bien au marché obligataire qu'aux banques classiques ou à la BEI met en relief une diversification forte de ses sources de financement, et ainsi limite fortement ses risques de liquidités. Ce point est particulièrement important, en particulier pendant la période actuellement traversée d'investissements particulièrement soutenus.

2.6 Une dette départementale relevant exclusivement de la catégorie 1A de la charte Gissler

Dans l'optique d'une gestion des risques, le Département respecte la charte de bonne conduite édictée par le Ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sousjacents (de 1 à 6) et de leur structure (de A à F).

La répartition de l'encours de dette du Département selon cette nomenclature est présentée ci-après :

structures / indices sous-jacents	(1) indices en euros	(2) indices inflation français e ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) ecarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) ecarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	40 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	318 365 984,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
cap é	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€

Selon cette charte, la dette départementale est simple et très peu risquée. La totalité de l'encours est à taux fixe ou variable (indice zone euro) sans aucun produit dit « toxique ».

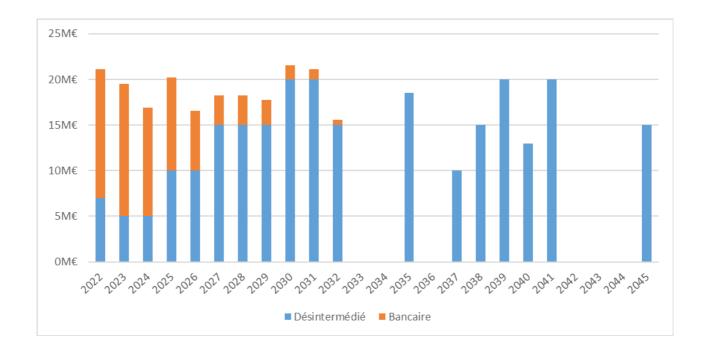
3. Un profil de remboursement piloté pour minimiser le risque de refinancement

Le risque de refinancement est spécifique à la gestion de la dette. Il s'agit du risque que le remboursement de la dette engendre des coûts inhabituellement élevés, et dans des cas extrêmes, qu'un refinancement ne soit pas possible. Dans ces conditions, un pilotage rigoureux du profil de remboursement de la dette est nécessaire pour limiter ce risque.

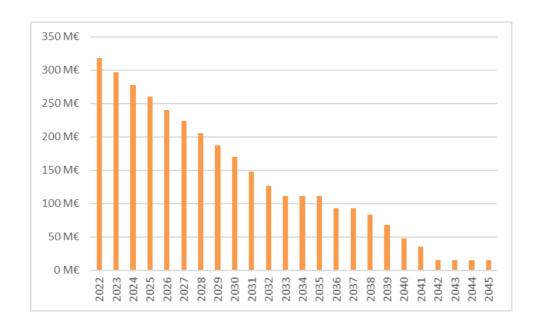
L'échéancier annuel de remboursement de la dette du Département est équilibré à court et à moyen termes. Le lissage du profil des liquidités permet de conserver une bonne marge de manœuvre pour répartir les échéances futures, et ainsi minimiser la volatilité de l'échéancier de remboursement de la dette.

Dans le cadre de la stratégie de gestion des emprunts obligataires, le Département pratique une gestion fine de l'échéancier de remboursement. Cette stratégie permet de réduire les risques de liquidité et de refinancement.

Le graphique suivant présente l'échéancier de remboursement en capital de la dette en distinguant le capital à rembourser au titre des emprunts bancaires classiques et celui des emprunts obligataires, placements privés et prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) à remboursement in fine.

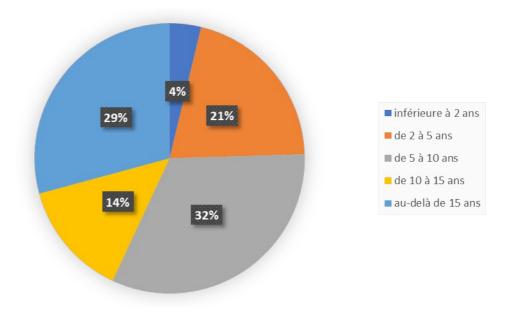


Il résulte de ces échéances le profil d'extinction suivant :



Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette du Département serait complètement éteint en 2046.

Une lecture plus fine du profil d'extinction de la dette se traduit par une répartition de l'encours de dette par maturité résiduelle. Les maturités résiduelles comprises entre 5 et 10 ans représentent 32 % de l'encours contre 35 % en 2020. L'allongement de la durée résiduelle de la dette à travers les nouveaux financement plus longs explique cette variation. Le graphique ci-après présente la répartition par maturité de l'encours de dette au 31/12/2021 :



4. Les charges financières optimisées

4.1 Des intérêts contenus

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés en 2021 à 3,55 M€ hors effet de l'instrument de couverture, en baisse de 0,23 M€ par rapport à 2020 (3,78 M€). La baisse des frais financiers renvoie :

- au niveau compétitif du coût de financement du Département ;
- au remboursement anticipé réalisé en 2020 sur un prêt indexé sur livret A.

En prenant en compte le coût du swap (0,19 M€), la charge de la dette a atteint 3,74 M€ après 4 M€ en 2020.

Dans ce contexte de taux courts très bas, la charge de la dette à taux variable est nul dans la charge globale de la dette pour un encours à taux flottant au 31 décembre 2021 de 51,8 M€.

La charge fixe payée au titre de l'instrument dérivé (swap vanille) atteint 0,19 M€ par rapport à 0,22 M€ en 2020. Il est à noter que ce montant prend également en compte la prime supplémentaire versée par le Département du fait des taux négatifs de la jambe variable.

Le tableau suivant récapitule tous les éléments constitutifs de la charge de la dette du Département au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ENCOURS DETTE (A)	3,85	3,50	3,42	3,7	3,78	3,55
Encours à taux fixe (66111)	3,60	3,32	3,25	3,55	3,63	3,46
Encours à taux variable (66111)	0,25	0,18	0,17	0,15	0,15	0,0015
INSTRUMENT DE COUVERTURE (B) = (6688) - (7688)	0,33	0,31	0,28	0,25	0,22	0,19
Intérêts versés (6688)	0,33	0,31	0,28	0,25	0,22	0,19
Intérêts reçus (7688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (A+B)	4,18	3,81	3,70	3,95	4,00	3,74

5. Une dette soutenable dont le coût est davantage optimisé par rapport à 2020

À périmètre comparable, le Département présente une situation d'endettement modérée et optimisée. Elle se caractérise à fin 2021 par :

- un taux moyen de dette de 1,17 % (1,31 % en 2020). Ainsi, le taux moyen de la dette du Département a reflué de 14 bps par rapport à 2020. Sachant que la valeur de marché d'un point de base sur la dure de vie moyenne de la dette est estimée à 191 K€. Dans ces conditions, nous estimons le gain de taux à environ 2,7 M€;
- une capacité de désendettement de 2,6 années contre 3,5 années en 2020. Elle est bien en deçà du plafond national de référence issu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui est de 10 années ;
- une soutenabilité de la dette avérée grâce à :
 - o un ratio dette/recettes réelles de fonctionnement de 56 %;
 - o un ratio de charges d'intérêts dans les dépenses de fonctionnement limité à 0,81 %;
 - o un ratio épargne de gestion/annuité de la dette de 4,32, nettement supérieur au seuil de risque (<1,3);
 - o un ratio dette par habitant de 529 €.

6. Une stratégie au service de la sécurité et de l'optimisation

Du point de vue opérationnel, la stratégie du Département en matière de gestion de la dette renvoie à un triple enjeu :

- de calibrage du montant de l'emprunt en fonction de la trajectoire d'endettement fixée par l'Exécutif;
- d'opportunité d'arbitrage entre plusieurs supports de financement ;
- de sécurisation du besoin de financement.

Or, la sécurisation du financement et la minimisation de son coût suppose :

- la mise en place d'une stratégie efficace de diversification des sources de financement ;
- l'intégration, à travers des outils innovants, des enjeux de développement durable et sociaux dans la stratégie de financement du Département.

C'est pourquoi le Département s'est doté de documentations juridiques et financières permettant de sécuriser son accès à la liquidité et à un coût compétitif.

Il s'agit:

- du programme EMTN;
- d'une documentation Schuldshein;
- de l'emprunt bancaire classique.

Enfin, il a été mis en place, en 2019, un document cadre qui a permis au Département de réaliser sa première émission obligataire sociale et responsable. L'Eure est ainsi le 2ème département français à faire appel à cet instrument de financement, considéré par la Commission européenne comme un outil financier facilitant la réorientation de fonds vers le financement de projets verts.

6.1 Une sécurisation de la liquidité à travers le recours aux outils de financement désintermédié

6.1.1 Le programme EMTN

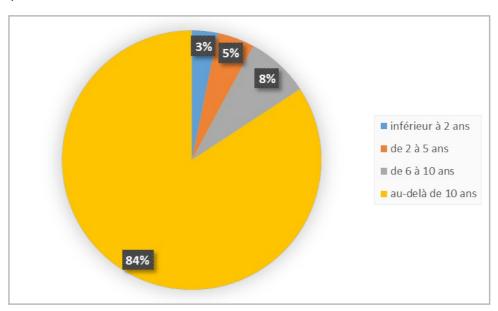
En 2013, le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€. Il permet au Département de procéder à tout moment à des émissions obligataires sans que le total des titres en circulation ne puisse dépasser le plafond du programme. Les modalités des émissions réalisées dans le cadre du programme sont consignées dans un document cadre.

Le programme EMTN présente un grand intérêt pour des emprunteurs comme le Département de l'Eure . Il permet :

- de couvrir les besoins de financement à tout moment quels que soient le volume ou la durée;
- de minimiser les frais financiers : actuellement le taux d'emprunt obligataire est moins élevé qu'un financement bancaire ;
- d'élargir le panel des prêteurs ;
- d'arbitrer entre possibilités d'émission : syndiquée/non syndiquée, cotée/non cotée ;
- de bénéficier d'une grande réactivité pour trouver un financement et/ou profiter des conditions de marché favorables.

Depuis la mise en place du programme EMTN, le Département a réalisé 18 émissions obligataires pour un volume total de 215,5 M€. Quatre souches obligataires pour un total de 22,0 M€ ont été remboursées à l'échéance. En effet, ces emprunts ont une échéance unique de remboursement qui a lieu in fine.

Le graphique suivant présente la répartition au primaire des émissions obligataires réalisées par le Département par durée.



84 % des émissions du Département ont une durée initiale supérieure à 10 ans. Parmi celles-ci, un peu plus de la moitié (58 %) a une durée initiale comprise entre 17 et 20 ans.

Cette structuration des émissions renvoie :

- à un appétit des investisseurs, généralement des compagnies d'assurances, pour des maturités

longues;

- à l'analyse de l'opportunité offerte par la courbe des taux au moment de chaque émission ;
- à la stratégie de pilotage des échéances de la dette qui consiste à définir la durée des émissions en fonction d'un montant maximum de remboursement annuel en capital de la dette.

À la clôture de l'exercice 2021, l'encours du programme s'élève à 193,5 M€ en progression de 23 M€ au cours de l'année. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 48,4 %, en progression de 5,8 points par rapport à 2020.

6.1.2 Les placements privés

En 2014, le Département s'est doté d'une documentation sur mesure lui permettant de contracter des prêts en bilatéral directement auprès de compagnies d'assurances et autres investisseurs institutionnels. L'encours issu des placements privés est stable en 2020 à 15,0 M€. Il est détenu par la compagnie d'assurances Allianz dans le cadre d'un prêt Schuldshein.

6.1.3 Le cadre de référence (« Framework ») de l'obligation responsable (« Sustainability Bond ») du Département

Le Département a mis en place en 2019 un cadre de financement sous forme d'émissions obligataires sociales, environnementales et responsables. Cette documentation permet au Département d'émettre des obligations dont les fonds sont exclusivement dédiés au financement de dépenses d'investissement liées à la transition énergétique et écologique et à la promotion de patrimoine bâti à vocation sociale.

L'obligation durable est un véhicule de financement attractif à la fois pour le Département et les investisseurs.

Il représente une nouvelle source de diversification de sa stratégie financière au travers de :

- l'élargissement du panel de prêteurs ;
- la mise en place d'un outil innovant ;
- l'information du grand public et des investisseurs institutionnels sur le respect des engagements du Département en matière de développement durable, de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion.

Du point de vue des investisseurs, les obligations durables apportent une plus grande visibilité sur les fonds empruntés à travers notamment le reporting d'impact réalisé par l'émetteur. Elles accroissent également la liquidité des titres émis grâce à l'apparition de nouveaux indices dédiés à ce segment.

En effet, le marché des obligations durables représente une classe d'actifs à part entière avec des fonds fléchés vers des projets durables et des investisseurs spécialisés.

Le programme du Département porte sur 45,0 M€. Il est dédié au financement de quatre projets :

- la construction de la voie verte "Seine à Vélo" ;
- le PPI EHPAD, avec la reconstruction des EHPAD de Conches-en-Ouche, de Pacy-sur-Eure et des Andelys.

La première émission durable a été réalisée en juin 2019 et arrangée par Crédit Agricole CIB. Comme s'y

était engagé le Département, le reporting d'allocation et d'impact 2021 est également annexé au présent rapport.

6.2 Trois mobilisations d'emprunt en 2021 à des coûts très compétitifs

Les conditions de financement du Département ont été très favorables en 2021. Pour financer les investissements prévus au budget 2021, le Département a mobilisé 35 M€ répartis sur trois emprunts à des niveaux de taux exceptionnels. Le coût de financement du Département a représenté 0,39 % en moyenne contre 0,17 % en 2020. La hausse du coût de financement s'explique par la remontée des taux qui a débuté au cours de l'exercice 2021. Toutefois, Les taux d'émission sont restés en 2021 très compétitifs.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des emprunts 2021.

Outil de financement	util de financement Chef de file/Prêteur Date		Montant	Taux	Maturité
EMTN	HSBC	30/08/2021	10 M€	Fixe 0,215%	11 ans
EMTN	Morgan Stanley	31/08/2021	20 M€	Fixe 0,643%	20 ans
BEI	BEI	08/12/2021	5 M€	Fixe 0,321%	11 ans

6.3 Une réserve de liquidité disponible à hauteur de 25 M€ au titre de la convention de prêt de 65 M€ de la Banque Européenne d'Investissement

Le 9 décembre 2016, le Département a signé une convention de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Elle porte sur un montant de 65 M€.

Ce financement sous forme de prêt est destiné à financer, sur 5 ans, 20 opérations d'investissement du Département dont 19 en faveur des collèges eurois et une opération en faveur du foyer départemental de l'enfance. Le total de ces projets s'élève à 135,6 M€. En effet, le principe consiste à justifier deux euros d'investissement pour obtenir un euro de prêt.

Le prêt BEI représente une double opportunité pour le Département.

L'intérêt est, avant tout, financier. Grâce au coût très compétitif du financement BEI, le Département va réaliser des économies budgétaires importantes sur les frais financiers.

Ensuite, cette ressource permet de diversifier et de sécuriser une partie du besoin de financement par emprunt du Département. En termes de stratégie financière, il s'agit d'un outil efficace pour une gestion budgétaire fluide et indépendante des contraintes de financement externes. À ce titre, l'enveloppe BEI pourrait être mobilisée en cas d'assèchement du marché obligataire à cause de la crise sanitaire.

À travers la convention, le Département s'est engagé à respecter deux ratios financiers :

- sa capacité de désendettement ne doit pas dépasser 12 ans ;
- son épargne de gestion ne doit pas être inférieure à 1,3 fois l'annuité de la dette.

Dans le dernier compte administratif du Département, à savoir 2021, les ratios se sont respectivement établis à 2,6 ans et 4,32.

Au-delà des engagements financiers, du point de vue technique et opérationnel, le Département doit transmettre chaque année des indicateurs de suivi exigés par la BEI en matière d'économies d'énergie et de normes environnementales.

Le tableau ci-après présente l'état d'exécution de la convention à fin 2021 :

	2019
Montant total	65 M€
Date de début	09/12/2016
Date finale de disponibilité	09/12/2022
Nombre de tirages possible	10
Nombre de tirages effectués	5
Montant tiré	40 M€
Solde enveloppe	25 M€

Par ailleurs, le Département a demandé et obtenu un allongement d'une année de la durée de disponibilité de l'enveloppe BEI, soit jusqu'au 9 décembre 2022.

7. Une trésorerie pilotée

7.1 Des outils diversifiés de gestion de la trésorerie

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels du Département. Pour accomplir cette mission à moindre coût, le Département a diversifié ses sources de financement à court terme en 2012 par la mise en place d'un programme de titres négociables à court terme. Cet instrument qui permet d'accéder directement aux marchés financiers est utilisé de manière complémentaire avec les lignes de trésorerie traditionnelles.

7.1.1 Un recours aux lignes de trésorerie exclusivement pour des motifs de bonne gestion de la liquidité

Le Département dispose au 31 décembre 2021 d'une ligne de trésorerie pour un montant global de 50,0 M€, un montant identique à 2020. Il est à noter que cette ligne permet de renforcer les disponibilités à court terme et d'améliorer les ratios de liquidité du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des lignes de trésorerie du Département à fin 2021 :

Prêteur	Date de signature du contrat	Montant	Durée initiale	Préavis
Crédit Agricole	16/07/2021	50 M€	12 mois	JO

7.1.2 Les Titres Négociables à Court Terme (TNCT ou NEU CP)

Le programme de TNCT du Département présente les grandes caractéristiques suivantes :

- Montant du plafond d'encours de 100 M€;
- Montant minimal d'émission de 150 K€;
- Durée indéterminée du programme ;
- Durée initiale de chaque billet supérieure ou égale à 1 jour et inférieure à 364 jours;
- Autorité de régulation : Banque de France.

Cet outil de financement de la trésorerie permet :

- d'optimiser la gestion de la trésorerie par un coût de financement moins élevé que les lignes de trésorerie;
- de diversifier et garantir l'accès au financement de court terme notamment en période de crise bancaire ;
- d'anticiper les nouvelles règlementations bancaires de plus en plus contraignantes ;
- d'accéder aux marchés des capitaux et bénéficier de l'excellente appréciation de son risque de crédit (notation financière);
- de constituer une base de prêteurs plus large que via une ligne de trésorerie.

7.2 Le financement de trésorerie exclusivement à travers le recours au marché

7.2.1 Les ressources mobilisées pour la trésorerie

Le financement via les instruments de trésorerie a atteint 40 M€ en 2021. Il était de 53 M€ en 2020. Le financement de trésorerie 2021 a été réalisé exclusivement via les TNCT en raison de leur performance du point de vue du coût.

7.2.2 Une trésorerie financée à des taux négatifs

Les charges d'intérêts liées à la gestion de la trésorerie, hors intérêts des emprunts revolving comptabilisés en intérêts de la dette, ont été nulles en 2021. En revanche, les émissions ont permis de générer 27 K€ de produits financiers du fait des taux négatifs.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des soldes financiers des opérations de trésorerie au cours d'une période de 6 ans.

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais financiers liés à la trésorerie	4,1	4,2	0,2	-	-	-	-
Produits financiers liés à la trésorerie	2,9	9,7	77,2	86,4	43	21,8	27
Résultat financier sur opérations de trésorerie	-1,2	5,5	77	86,4	43	21,8	27

7.2.3 Des émissions performantes de Titres négociables à court terme (TNCT)

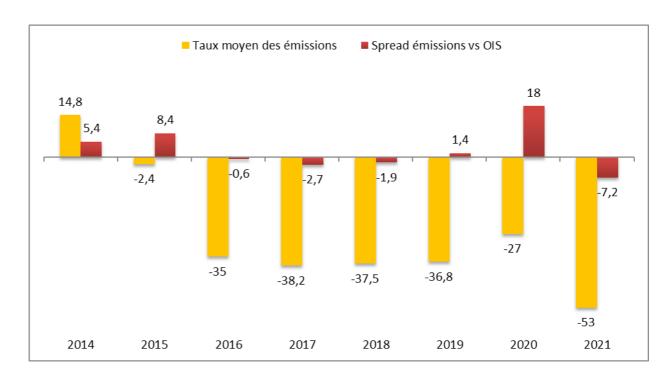
En 2021, les TNCT ont représenté la seule source de financement à court terme du Département. Le montant cumulé des tirages sur l'année écoulée a représenté 40 M€ en baisse par rapport à 2020 (53 M€). Le faible recours aux NEU CP s'explique par l'augmentation de l'encaisse sur 2020 du fait de l'augmentation des recettes fiscales, notamment les droits de mutation et de la répartition des mobilisations d'emprunts sur l'année.

Le taux moyen d'émission se situe en territoire négatif et affiche -0,53 %, en baisse par rapport à 2020 (-0,27%). Cette chute s'explique par les mesures accommodantes mises en place par la Banque Centrale Européenne en réponse aux tensions observées sur les marchés au début de la crise sanitaire.

Les éléments de reporting illustrés par les graphiques ci-dessous présentent les principaux indicateurs de gestion des TNCT.

Il s'agit de :

- la rémunération des émissions de TNCT (en bp) :



- la Société générale a été l'unique agent placeur du Département sur l'exercice.

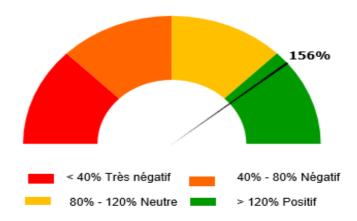
8. Le pilotage du risque de liquidité : des normes de liquidité scrupuleusement formalisées

Dans le cadre des activités de gestion active de la dette et de la trésorerie, le Département est exposé à un risque de liquidité. Dans le contexte de la gestion de la dette, il s'agit d'éventuelles difficultés à trouver des financements à court ou à moyen-long termes pour couvrir en temps et en heure ses besoins.

Pour mesurer ce risque, le Département a développé deux indicateurs :

- <u>le ratio de back-up</u>: ce ratio mesure le taux de couverture des émissions de TNCT par de la disponibilité sur les lignes de trésorerie. Ce ratio permet de déterminer la capacité du Département à rembourser ses TNCT en situation de stress sur les marchés financiers.
 - En 2021, cet indicateur a été strictement inférieur à 100 %. Le pic atteint sur l'année a représenté une consommation de 36 % au mois de mai;
- le ratio de liquidité court terme (RLCT): ce ratio mesure la capacité du Département à honorer ses engagements financiers au cours des 12 prochains mois. Le seuil critique est fixé à 120. À fin 2021, le RLCT s'est établi à 156%.

Ratio de liquidité court terme A fin décembre



II- Une dette garantie pilotée

La dette garantie porte sur des emprunts d'organismes publics, associatifs et privés. Cet outil est mobilisé pour appuyer plusieurs politiques départementales, et notamment celles en faveur du logement, de l'autonomie et de l'éducation.

La dette garantie entre dans la catégorie des engagements hors bilan. C'est pourquoi le Département la pilote. Il s'agit de dette potentielle dans la mesure où le Département consent, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'amortissement du prêt.

1. Un encours garanti maîtrisé en 2021 notamment en ce concerne le logement social

L'encours garanti par le Département s'élève à 298,2 M€ au 31 décembre 2021. Sa composante logement social s'est élevée à 268,67 M€. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours garanti au 31/12/2021.

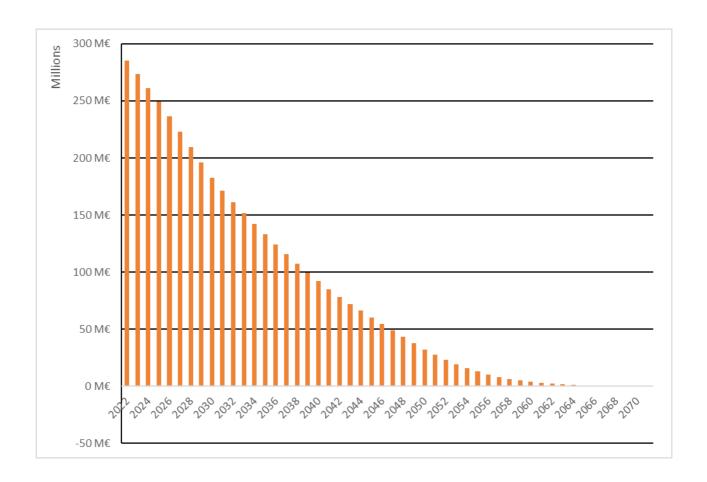
	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée moyenne en années	Périodicité	Montant à l'origine	Reste au 31/12/N	Annuité à verser en N+1
Garanties d'emprunts	Autres engagements	Bailleurs sociaux	21,62	Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle	364,45 M€	268,67 M€	14,98 M€
Garanties d'emprunts	Autres engagements	OGEC	6,95	Mensuelle	4,25 M€	1,92 M€	307,89 K€
Garanties d'emprunts	Autres engagements	CCI SE	4	Trimestrielle	61,56 M€	17,89 M€	19,89 M€
Garanties d'emprunts	Autres engagements	Autres	12,37	Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle	15,81 M€	9,69 M€	0,98 m€

L'encours garanti est constitué de garanties accordées à des organismes de logement social à hauteur de 90,1 %, des collectivités et des établissements publics et privés pour 9,2%. Les collèges privés représentent moins de 1%.

2. Un profil d'extinction de la dette garantie qui renvoie à la durée classique des prêts dans le secteur du logement social

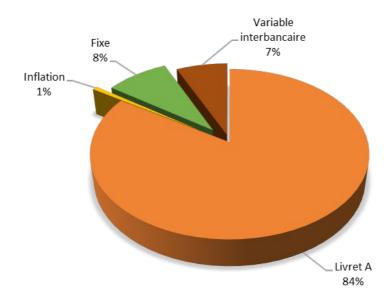
Toutes choses égales par ailleurs, les garanties accordées par le Département s'éteindront en 2071.

Le profil d'extinction de l'encours garanti du Département est le suivant :



3. Une prédominance de l'indexation sur le livret A du fait de l'importance de l'encours en faveur de bailleurs sociaux

La dette garantie du Département est majoritairement indexée sur du Livret A (84 %) avec comme principal prêteur la Caisse des dépôts et consignations (89 % de l'encours global).



Conclusion

La stratégie de gestion menée au cours des dernières années a permis d'optimiser les frais financiers et de sécuriser le financement (court terme et long terme) du Département.

Le Département entend poursuivre cette stratégie exigeante.

Cependant, préserver l'efficacité de cette stratégie de gestion nécessite une adaptation continue au contexte des marchés financiers et de la réalité budgétaire du Département.

Pour 2022, il est proposé la consolidation de la stratégie à travers les axes suivants :

- intégrer de manière pérenne dans la stratégie de gestion de la dette propre et garantie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- préserver la qualité de crédit du Département, par une maîtrise du besoin d'emprunt et par une maîtrise de l'encours garanti ;
- optimiser l'utilisation des instruments de diversification en place. L'objectif consiste à s'appuyer sur les opportunités de taux offertes par les différents outils de financement pour optimiser les frais financiers. La mise en œuvre de cet axe est, en grande partie, à l'origine des bonnes performances de gestion réalisées les exercices précédents;
- poursuivre les émissions obligataires sous programme EMTN pour renforcer la visibilité du Département sur les marchés ;
- optimiser le recours aux NEU CP à travers d'émissions régulières grâce à un doublement de la ligne de back-up qui passerait de 50 à 100 M€.

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

ddd

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

Prend acte

- du présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif à la gestion de la dette 2021.

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Sébastien LECORNU

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 29/06/2022

A/R de la télétransmission : 027-222702292-20220624-100182-DE-1-1

MINISTERE DE L'INTERIEU

Date d'affichage : 29/06/2022

Détail du vote

46 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karêne BEAUVILLARD, Mme Nathalie BETTON, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, M. Francis COUREL, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Maryannick DESHAYES, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Marc-Antoine JAMET, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, Mme Janick LÉGER, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.

OBLIGATIONS DURABLES RAPPORT ANNUEL 2021

DEPARTEMENT DE L'EURE





L'OBLIGATION DURABLE EN BREF



LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE /3

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE /7

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉMISSION DURABLE /9

ALLOCATION ET IMPACTS DES PROJETS / 14

CONCLUSION / 21

ANNEXES /22

« Cette émission inaugurale verte et responsable marque à la fois la concrétisation des travaux engagés par le Département et représente un nouveau point de départ. Le Département a fait de la qualité de sa gestion un axe majeur de sa stratégie institutionnelle. De plus, la transition écologique et solidaire est le socle de son projet d'organisation. Elle permet de réinterroger les pratiques et les actions, de motiver les équipes et de mobiliser les partenaires.

Le Département souhaite s'installer comme un émetteur régulier et contribuer au développement du marché des collectivités territoriales notamment sur le segment des placements privés verts et responsables. La confiance des investisseurs dans la bonne gestion et dans la pertinence des projets est l'enjeu des émissions ESG. C'est pourquoi j'y tiens d'autant plus.

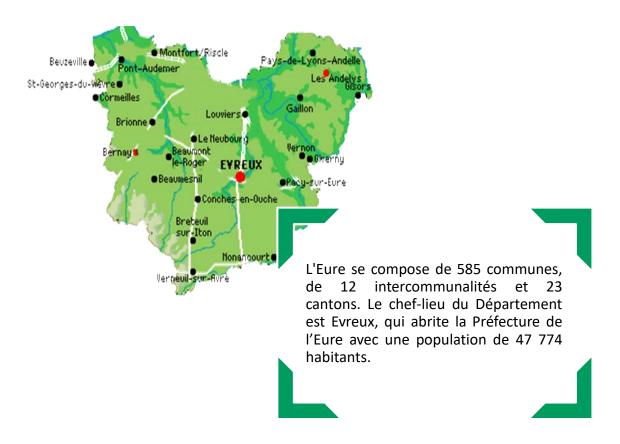
Comme le Département s'y était engagé, ce rapport annuel 2021 est dédié au suivi détaillé des projets visés par l'émission inaugurale. Il contient des informations précises sur le degré d'avancement de chaque projet et les indicateurs d'impacts disponibles à ce jour.

Sébastien LECORNU, Président du Conseil départemental

LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

L'Eure, un département normand

Le Département de l'Eure est une collectivité territoriale française située dans la région Normandie. 42ème département de France par sa population, le Département de l'Eure compte 601 843 habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2020 répartis sur une superficie de 6 040 km².

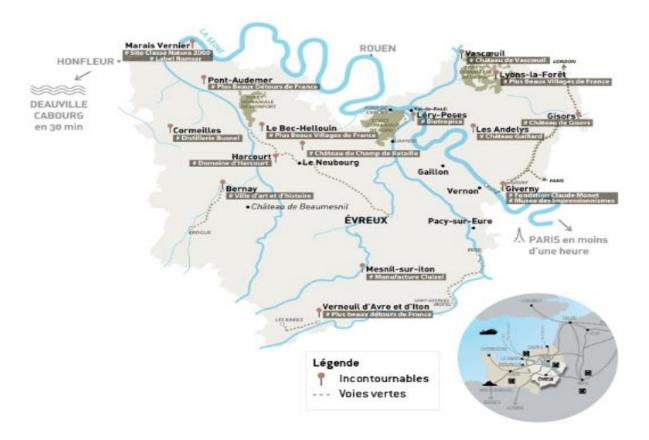


En tant que collectivité territoriale, le Département de l'Eure est une personne morale de droit public distincte de l'État. Le Département de l'Eure bénéficie à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Selon l'alinéa 3 de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi.

Entre Paris et la mer, au cœur de la Normandie, l'Eure est à moins d'une heure de la capitale et de Rouen. Cette situation géographique privilégiée est l'un des nombreux atouts de ce département.

L'Eure, c'est aussi :

- un patrimoine historique témoin d'un glorieux passé ;
- une population jeune et en augmentation ;
- des paysages de plaines et de forêts qui ont séduit des générations de peintres;
- un tissu d'entreprises, grandes et petites, souvent leaders dans leur domaine ;
- un département d'eau avec la Seine, l'Eure et de nombreux cours d'eau et milieux humides;
- un territoire au cœur de grands projets d'infrastructures (EOLE, Axe Seine) ;
- trois pôles de compétitivité, une technopole chimie-biologie-santé;
- une nature préservée avec 56 espaces naturels sensibles ;
- une agriculture innovante et un développement exponentiel des circuits courts ;
- **Giverny**, le 2e site le plus visité en Normandie après le Mont-Saint-Michel.



Le Département de l'Eure : une collectivité intervenant notamment dans le social et l'éducation

Enfance, famille, personnes âgées et personnes en situation de handicap sont au cœur des compétences du Département. Il y consacre les deux tiers de son budget de fonctionnement soit 310,37 M€ en 2021.

L'éducation constitue également un domaine majeur d'intervention du Département. Il s'agit de favoriser la réussite des 33 000 collégiens eurois répartis dans 56 établissements. Outre la construction et la rénovation des établissements, le Département de l'Eure est chargé de la restauration, de l'hébergement, de la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service, de l'octroi des dotations de fonctionnement, des bourses départementales et d'actions de réussite éducative.

Le Département est mobilisé dans la lutte contre la fracture numérique. L'objectif de la collectivité est de doter 100% des foyers eurois en très haut débit à horizon 2025.

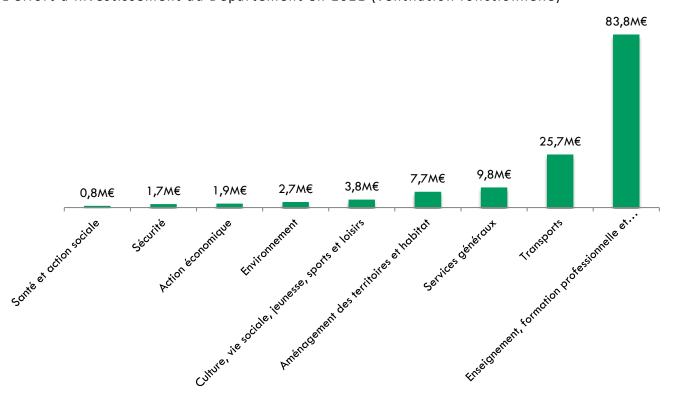
Le Département intervient dans l'entretien du réseau routier départemental - soit 4 279 km. La compétence des transports scolaires a été transférée à la région, comme prévu par la loi NOTRe, hormis ceux proposés aux élèves en situation de handicap qui restent assurés par le Département.

L'environnement n'est pas en reste. La préservation des paysages, des milieux naturels, de la biodiversité, de la qualité de l'eau sont des pans importants de l'action départementale. À travers son plan nature, le Département affiche ses ambitions en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Le Département de l'Eure promeut des logements qui respectent l'environnement, notamment avec l'aide à la pierre. Il encourage le tourisme avec le développement du réseau de voies vertes et la réalisation du Schéma départemental d'aménagement et de développement touristique.



L'effort d'investissement du Département en 2021 (ventilation fonctionnelle)



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

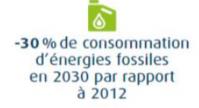
Le Département de l'Eure : une collectivité pleinement mobilisée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du développement durable

Le Département s'est depuis longtemps engagé dans une démarche de développement durable.

En 2017, une réflexion autour d'une stratégie départementale pour la transition écologique et solidaire a été formalisée, afin d'amplifier la démarche autour de 3 priorités :

- Aller vers un modèle énergétique sobre et durable, avec des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétiques, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, et d'utilisation et de production d'énergies renouvelables ;





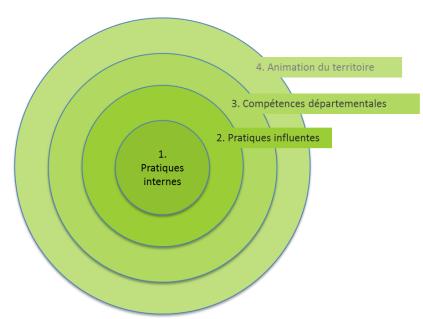


 Préserver les ressources naturelles, en agissant en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols naturels, ainsi que la prévention des déchets;



S'engager dans la transition sociale et solidaire, en travaillant sur les thématiques de l'éducation au développement durable, de la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion, de l'équité territoriale, de la santé et de l'épanouissement de tous les êtres humains.

Déclinaison des priorités aux différents niveaux de l'intervention départementale :



- Pratiques internes : éco-gestes (gestion des déchets...)
- 2. Pratiques influentes: lutte contre le gaspillage alimentaire, achat responsable, clauses sociales et environnementales, éco-conduite...
- 3. Compétences départementales : gestion des espaces naturels sensibles, action sociale...
- 4. Animation du territoire : accompagnement des EPCI vers des pratiques responsables, animation du territoire autour des grands enjeux

Conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Département de l'Eure communique régulièrement sur l'état d'avancement de ses engagements dans son rapport annuel « Développement durable ».

Pour l'année 2020, le rapport annuel a été présenté en session plénière ordinaire du 8 février 2021. Il réaffirme la volonté du Département de mettre les valeurs de solidarité et de justice sociale et environnementale au centre de son action.

En cohérence avec l'agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015, le Département de l'Eure réinterroge l'ensemble des pratiques, missions et politiques à travers le filtre des 3 priorités définies en amont et également des 17 objectifs de développement durable en identifiant leurs interactions, dans un souci du long terme, d'efficacité et d'amélioration continue.

Le document est structuré autour des 8 commissions techniques chargées des différentes politiques mises en œuvre par le Département de l'Eure. Pour chaque domaine d'intervention, il est présenté la contribution des actions départementales à l'atteinte des objectifs du développement durable.

Le lien internet permettant de consulter la page officielle du Département de l'Eure relative aux actions menées en faveur du Développement durable et notamment le rapport 2021 est proposé ci-après :

Développement durable : l'Eure engagée

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉMISSION DURABLE

L'obligation durable pour financer des projets emblématiques du Département

La prise de conscience de l'enjeu climatique doit fédérer l'ensemble des acteurs de l'industrie financière ainsi que les États et les collectivités territoriales.

Parmi les engagements de la COP 21 sur la finance verte figure le développement des obligations vertes pour financer la transition énergétique. Aussi, d'autres supports de financement se sont développés tel que le green SchuldScheinDarlehen (SSD) de droit allemand apparu en 2016.

Le Département de l'Eure dispose d'une solide expérience en termes d'émission obligataire et de financement en SSD.

De plus, la stratégie budgétaire de mandat prévoit un programme d'investissement important pour moderniser l'Eure grâce à l'action du Département. Les projets correspondants comportent une dimension sociale (PPI EHPAD) et environnementale (notamment à travers la qualité énergétique des bâtiments construits).

Dès lors, la mise en place d'un produit financier innovant pour financer ces projets durables permet de mettre en évidence la contribution du Département en matière de transition énergétique.

En l'espèce, l'obligation verte et responsable s'inscrit dans le contexte d'une mise en place d'un document cadre permettant au Département d'émettre des obligations dont les fonds sont exclusivement dédiés au financement et/ou refinancement des dépenses d'investissement liées à la transition énergétique et écologique ainsi que la promotion de patrimoine bâti à vocation sociale.

Attirer de nouveaux investisseurs

Le 5 juin 2019, le Département de l'Eure a réalisé pour la première fois l'émission d'une obligation verte et responsable pour un montant de 20 millions d'euros sous format placement privé. Cette transaction d'une maturité de 20 ans, assortie d'un coupon fixe a été arrangée par Crédit Agricole CIB, leader mondial sur le marché des obligations vertes et responsables « *Green, Social and Sustainability Bonds* ». Celle-ci a été précédée d'une série de rencontres avec des investisseurs spécialisés dans les fonds verts et responsables, qui ont montré un réel intérêt pour le projet présenté par le Département de l'Eure.

Cette opération a été un succès eu égard :

- au format de l'émission : placement privé sous-programme EMTN ;
- à la stratégie de placement retenue : le conseil en structuration de l'émission disposait d'un mandat de 7 jours ouvrés pour proposer une offre performante. À l'issue de ce délai, le Département se réservait le droit d'ouvrir la consultation à d'autres agents placeurs.

CONDITIONS RELATIVES À L'INTÉRÊT	
Taux d'Intérêt	1.110% per annum Calculé en utilisant l'OAT FRTR 1.75% 25/06/2039 MID, plus 30 points de base.
Rendement	1.110% per annum
Taux d'intérêt all-in	1.121% per annum
Périodicité du Coupon	Annuel, payable tous les 18 Juin, à partir du 18 Juin 2020, et jusqu'à la Date d'Échéance (incluse)
Date de Commencement des Intérêts	18 Juin 2019
Méthode de Décompte des Jours	Exact/exact (ICMA)
Convention de Jour ouvré	Non ajusté / Jour Ouvré « Suivant »

Un processus d'utilisation des fonds cohérent avec les catégories de projets financés

Le produit net de l'obligation responsable est affecté au financement et/ou refinancement de tout ou partie des dépenses d'investissement du Département de l'Eure dans les catégories de projets éligibles au titre de la transition énergétique et écologique et de l'action sociale.

Les projets éligibles sont situés sur le territoire de l'Eure (France). La majorité des financements concerne les dépenses d'investissement de l'année en cours et suivantes. Les refinancements sont limités aux projets de l'année précédant celle de l'émission.

Un vivier de projets qui respectent strictement les objectifs de développement durable des Nations-Unies

Les projets verts et sociaux adossés à l'émission durable du Département correspondent à six Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies en 2015.













① Projet de construction de la voie verte « La Seine à Vélo»

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact	ODD	Finalités de l'Agenda 21
➤ Mobilité Durable	Financement de transports alternatifs (vélo, véhicules électriques, etc.).	Infrastructure alternative. Éligible sans contrainte de mise en place d'indicateurs spécifiques. A la finalisation du projet, possibilité d'estimer le taux de fréquentation et de faire des hypothèses en matière de santé publique et de réduction des émissions de CO ² .	9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES 13 INTECONTRUE CAMAGRICAL CLAMITORE	 ✓ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. ✓ Lutte contre le changement climatique.

2 Projet de reconstruction de l'EHPAD de Conches en Ouche

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact	ODD	Finalités de l'Agenda 21
Logement et Services de Santé (personnes âgées)	Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels.	 Nombre de places supplémentaires créées. Augmentation (en %) du nombre de chambres individuelles avec salles de 	3 ACCES A LA SANTE	 ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains. ✓ La cohésion sociale et la solidarité.
➤ Patrimoine bâti vert	Sobriété et efficacité énergétique.	bain privatives, etc. - Respect de l'objectif en matière de performance énergétique (réglementation RT 2012 - 10 %).	11 DURANTS 13 LETTE CONTRELE CHARGINGT CHARGOE	

3 Projet de reconstruction de l'EHPAD des Andelys

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact	ODD	Finalités de l'Agenda 21
Logement et Services de Santé (personnes âgées)	Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels.	 Nombre de chambres dédoublées. Augmentation (en %) du nombre de chambres individuelles avec salles de 	1 ERADICATION DE LA PAUVRETÉ	 ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains. ✓ La lutte contre le changement
Accès au travail (public défavorisé)	 Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires. 	bain privatives, etc. - Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux.	3 ACCES A LA SANTE	climatique.

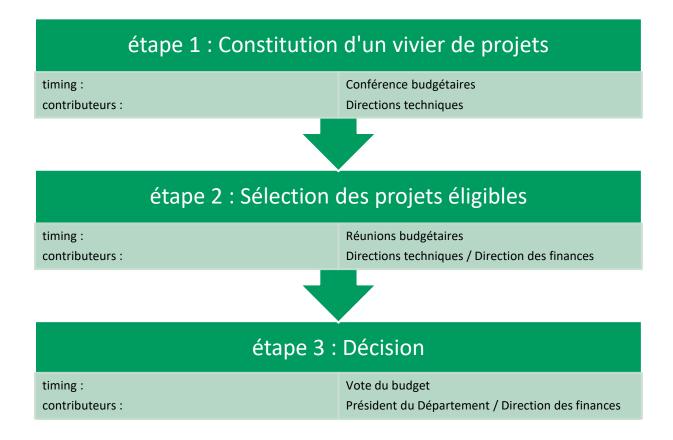
4 Projet de reconstruction de l'EHPAD Conches en Ouche

Catégorie de projets	Objectif	Indicateur(s) d'impact	ODD	Finalités de l'Agenda 21
 Logement et Services de Santé (personnes âgées) 	 Épanouissement humain et satisfaction des besoins essentiels. 	Nombre de chambres dédoublées.Augmentation (en %) du	1 ERADICATION DE LA PAUVRETÉ	✓ L'épanouissement de tous les êtres humains.
Accès au travail (public défavorisé)	 Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires. 	nombre de chambres individuelles avec salles de bain privatives, etc.	3 ACCES A LA SANTE	✓ La cohésion sociale et la solidarité.✓ La lutte contre le
> Patrimoine bâti vert	Sobriété et efficacité énergétique.	 Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux. Respect de l'objectif en matière de performance énergétique (réglementation RT -30 % équivalent à THPE -10 %). Obtention de la certification HQE Établissements de santé. Production d'eau chaude avec l'énergie solaire. 	3 ACCES À LA SANTE	changement climatique.

Un processus de sélection souple et efficace

La démarche de sélection des projets éligibles au programme d'émissions durables est intégrée au sein du processus de préparation budgétaire du Département. Cette structuration permet d'irriguer la culture ESG au sein de l'ensemble des instances de gouvernance et opérationnelles de la collectivité.

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles à l'obligation responsable est conduit en 3 étapes :



Le processus de sélection des projets éligibles est :

- alimenté en projets par les différentes directions techniques ;
- piloté par la Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance ;
- arbitré par le Président du Département.

La direction des finances, du conseil en gestion et de la performance assure la rédaction d'un compte rendu et d'un relevé de décision listant les projets retenus.

ALLOCATION ET IMPACTS DES PROJETS

Une allocation dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire applicable aux collectivités territoriales françaises

Le suivi du produit net des émissions d'obligations responsables est opéré dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux collectivités territoriales françaises, qui impose le dépôt des fonds libres sur un compte unique au Trésor Public. Les fonds seront fongibles sur le compte de la paierie départementale.

Par conséquent, l'émission responsable du Département a été allouée selon le principe de l'équivalence nominale aux dépenses d'investissement en lien avec les projets éligibles. L'allocation a été réalisée à partir du logiciel comptable du Département qui associe à chaque projet d'investissement une autorisation de programme. Les montants mentionnés ont également fait l'objet d'un contrôle du comptable public qui a confirmé la régularité des sommes concernées.

Le tableau ci-après présente le niveau d'allocation à la fin de l'exercice 2021 par rapport à l'émission de 20 M€.

Catégories de projets	Projets	Montant financé par le Département	Montant financé par l'obligation durable en 2019	Montant financé par l'obligation durable en 2020	Montant financé par l'obligation durable en 2021	Montant total alloué	Taux d'allocation
Mobilité durable	La Seine à Vélo	32,6 M€	3,3 M€	3,8 M€	2,9 M€	5,3 M€	26,5%
Dataina aiga hâti want à	Construction EHPAD de Conches en Ouche	2,01 M€	-	1,7 M€	-	1,7 M€	8,5%
Patrimoine bâti vert à vocation sociale	Construction EHPAD de Pacy-sur-Eure	7,74 M€	-	-	-	-	0%
	Construction EHPAD des Andelys	4,93 M€	-	0,9 M€	-	0,9 M€	4,5%
	Total	47,28 M€	3,3 M€	6,4 M€	2,9	12,6 M€	63 %

Le montant total des dépenses éligibles à l'émission obligataire durable du Département s'élève à 47,28 M€ (montant actualisé au 6 mai 2022), soit 236% du produit de l'émission (20 M€). Ce niveau de surcouverture offre une sécurité pour faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les projets éligibles (décalage de versement, surcoût, etc...).

Le montant alloué à fin 2021 a représenté 12,6 M€. En 2019, une seule sous-catégorie a été financée par l'obligation durable, en l'occurrence la mobilité durable et plus précisément le projet La Seine à vélo. Sur l'enveloppe allouée à cette sous-catégorie, 1,7 M€ est affecté au financement du projet La Seine à Vélo au titre de l'année 2018. Il s'agit du financement d'une section de 2,2 km inaugurée en 2018 entre Vernon et le hameau de Manitôt. Une section d'une longueur de 2,3 km entre Manitôt et Giverny est en cours de réalisation.

Par ailleurs, ce projet, dont la maîtrise d'œuvre est assurée en partie par le Département a connu une accélération en 2020 puisque 3,8 M€ ont été dépensés sur ce seul exercice. Toutefois, la crise sanitaire a impacté le niveau de dépenses potentiel, celles-ci ayant été prévues à hauteur de 7,6 M€ au budget primitif 2020. Dès lors, l'enveloppe alloué à ce projet a permis de financer en 2020 le jalonnement d'itinéraire sur aménagement existant et sections provisoires (120km), la finalisation de portions complètes aux Andelys (0,6km), à Vernon (0,3km) et à Berville-sur-Mer et Fiqufleur-Equainville (5,1km). De plus, des chantiers ont pu être lancés aux Andelys/Vezillon (1,2km), à Port-Mort (0,7km) et à Giverny (1,2km). Enfin, le financement vert a permis le lancement des études pour les travaux futurs aux Andelys/Saint Pierre du Vauvray (18km), à Pont de l'Arche/Martot (10km) et au Marais Vernier/Berville-sur-Mer (10km).

En 2021, ce sont 2,9 M€ qui ont pu être mobilisés à l'exécution de ce projet, avec 3,6km de voies réalisées. En effet, les sections suivantes ont pu être mises en service sur les communes euroises suivantes :

Les Andelys: 1.2km;

Port-Mort : 0,8km ;

Giverny: 1,4km.

S'agissant de la sous-catégorie consacrée au patrimoine bâti vert à vocation sociale, elle a pu bénéficier du produit de l'obligation responsable en 2020, en raison d'aléas inhérents aux travaux de construction. Le montant fléché pour 2020 a atteint 0,9 M€ dans le cadre du projet de reconstruction de la résidence autonomie du centre hospitalier des Andelys porté par l'EHPAD des Andelys. En effet, ce projet architectural a été retardé principalement en raison de l'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau par les services compétents de l'État. Compte tenu de ces éléments, la livraison de l'EHPAD, initialement prévue en 2021, a été décalée en 2022.

Suite à un incendie des locaux survenu en date du 4 mars 2019, l'emménagement des résidents dans le nouvel EHPAD de Conches en Ouche, initialement prévu pour le mois de septembre 2019, n'a pu être effectif que le 14 décembre 2019. De ce fait, les pièces nécessaires au versement de la subvention du Département n'ont pas été transmises à temps afin de permettre une prise en charge de la dépense au titre de l'exercice 2019. Ainsi, le versement a pu intervenir courant 2020 à hauteur du montant alloué soit 1,7 M€. Le montant finalement alloué est supérieur au montant initialement prévu du fait la prise en charge par le Département des surcoûts enregistrés sur le coût des travaux et à l'opération de fusion entre l'établissement et la MAPAD (Maisons d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes).

Enfin, s'agissant de l'EHPAD de Pacy-sur-Eure, deux faits majeurs expliquent le retard pris dans la réalisation des travaux :

- l'acquisition d'un terrain supplémentaire;
- le délai d'obtention du permis de construire plus long en raison :
 - de la problématique liée à la perméabilité du terrain nécessitant une autorisation au titre de la loi sur l'eau;
 - o de l'obligation d'ouverture d'une deuxième voie d'accès pour les engins de secours.

Des projets à fort impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance

Améliorer la prise en charge de nos aînés au sein de structures adaptées et ouvertes vers l'extérieur permet de favoriser la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle. À travers l'émission responsable, le Département de l'Eure agit efficacement en faveur du public sénior par mise en œuvre de sa compétence en matière de solidarités humaines et territoriales. Il participe également à la création d'un patrimoine bâti sobre en consommation d'énergies et en émissions de GES dans l'atmosphère. De plus, l'adossement de l'émission durable à un projet de mobilité durable s'inscrit dans la démarche globale de développement durable du Département en matière :

- de gouvernance de projets;
- de respect de l'environnement;
- de respect des principes et droits des 8 Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale de travail) Article 13 de la Proposition EU.

La totalité des projets financés par l'émission durable étant au stade de réalisation, les données d'impacts ne sont présentées que partiellement dans le présent rapport. Elles viendront enrichir les prochains rapports en fonction de l'état d'avancement des chantiers.

Focus sur les projets visés par l'émission durable du Département

La Seine à Vélo

Objectifs	Economie touristique	Mobilités douces	Cadre de vie
-----------	----------------------	------------------	--------------

Travaux financés: Construction et équipement d'une voie verte dans le cadre d'un itinéraire cyclotouristique national, aménagements paysagers et mesures environnementales.

Caractéristiques:

- plus de 400 km dont environ 120 km dans l'Eure (dont 103 à réaliser par le Département)
- 37 communes euroises traversées par le circuit
- ❖ 18 Collectivités dont le Département comme maître d'ouvrage
- Coût de l'investissement départemental : 32,6 M€
- Montant alloué au titre de l'émission durable 2019 : 3,3 M€
- Montant alloué au titre de l'émission durable 2020 : 3,8 M€
- Montant alloué au titre de l'émission durable 2021 : 2,9 M€

L'objectif de ce projet porté par 7 départements est triple :

- **développer les mobilités** douces à travers un réseau de voies vertes, déconnectées du réseau routier, permettant une sécurisation des piétons, des vélos ou des rollers ;
- accroître le tourisme doux et de passage avec des retombées économiques non négligeables (un itinérant dépense en moyenne 80 € par jour) sachant que la France est la 2^e destination pour le tourisme à vélo, derrière l'Allemagne;
- améliorer le cadre de vie des habitants grâce à un circuit de balade sécurisé, confortable et accessible à

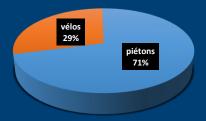
Évaluation du projet

Il sera estimé à la fin du projet le taux de fréquentation sur l'ensemble du circuit de la voie verte. Des hypothèses en termes d'impacts sur la santé ainsi que le calcul du taux d'émissions de CO2 évitées seront envisagés.

Résultats intermédiaires :

Un comptage a été effectué en 2021 sur les tronçons Vernon-Giverny et Berville-sur-Mer. La période du comptage s'étale du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour les deux tronçons. Le comptage fait apparaître les statistiques cumulées suivantes :

- 270 483 passages, soit 741 passages en moyenne journalière;
- les piétons sont fortement représentés, à hauteur de 73 % des passages ;



- 58,2% des passages se font en semaine;



Statistiques détaillées (cumul des deux tronçons) :

	Total des passages	Moyenne journalière	Jour de la semaine le plus fréquenté	Mois le plus fréquenté
Piétons	249 443	683	Dimanche	juillet : 27 750
Vélos	101 081	277	Dimanche	août : 14 181

EHPAD de Conches en Ouche

Objectifs	Silver Economy	Santé et service aux populations vulnérables
-----------	----------------	--

Travaux financés: Projet de reconstruction et d'extension de l'EHPAD de Conches en Ouche.

Caractéristiques:

- Projet initial: reconstruction à neuf d'un EHPAD de 145 lits, 40 places de SSIAD, 12 places de CAJA et 12 places de PASA
- ❖ Projet complémentaire : extension de 42 lits ; Reconstruction à neuf en lien avec le projet initial
- Coût du projet : 29 M€ dont 22 M€ pour l'EHPAD
- Quote-part du Département : 2,01 M€ dont 1,7 M€ financés par l'émission durable
- Montant alloué au titre de l'émission durable 2020 : 1,7 M€

L'EHPAD de Conches-en-Ouche a été inauguré le 13 décembre 2019. Le nouvel EHPAD de Conches accueille désormais 187 personnes âgées dépendantes. Il s'est vu doté d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives.

Dans le cadre du développement de l'économie grise en Normandie, l'EHPAD de Conches a été inscrit en tant que cyber-EHPAD, car la nouvelle structure est entièrement connectée. Il déploie également une offre de téléassistance regroupant des services tels que la télémédecine, la mise en place d'équipements domotiques et l'intégration au réseau "Ville Amie des aînés" pour contribuer au bien-être des personnes âgées sur le territoire.

Évaluation du projet

Pour la consommation énergétique, les indicateurs sont les suivants :

- Estimation de la quantité de gaz à effet de serre évitée (en tCO2eq/an)
- Estimation des économies d'énergie (en KWh)
- Certification NF Bâtiments Tertiaires Démarche HQE établissements de santé
- Capacité d'accueil
- Nombre de logements rénovés

Résultats intermédiaires :

- 38 Lits et places supplémentaires créés
 - o Une unité d'accueil de 27 places pour personnes handicapées vieillissantes,
 - Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) pour 12 Personnes âgées désorientées (prise en charge dans une unité spécifique la journée avec activités adaptées)
 - Une unité de 26 lits pour Personnes âgées désorientées fermée et organisée pour permettre la déambulation la nuit
 - 3 lits d'hébergement temporaire pour accueillir des personnes âgées du domicile et permettre le répit des aidants
- 107 lits rénovés

EHPAD de Pacy-sur-Eure

Objectifs

Silver Economy

Santé et service aux populations vulnérables

Travaux financés: Projet de reconstruction et d'extension de l'EHPAD de Pacy-sur-Eure

Caractéristiques:

- Réhabilitation d'un nouvel EHPAD de 171 lits dont 5 d'hébergement temporaire, un dispositif innovant de répit et 30 lits de SSIAD avec interventions de mise en conformité sur l'existant (Bâtiment B)
- Mise en service prévue pour septembre 2022
- Coût du projet : 27,9 M€
- ❖ Quote-part du Département : 7,7 M€

Évaluation du projet

Pour la consommation énergétique, les indicateurs sont les suivants :

- Estimation des économies d'énergie (en KWh)
- Certification BBC Effinergie Rénovation
- Production d'eau chaude avec l'énergie solaire
- Nombre de chambres dédoublées
- Nombre d'heures de travail réalisées par un public défavorisé par lot de travaux

Les indicateurs seront présentés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

EHPAD des Andelys

Objectifs Silver Economy Santé et service aux populations vulnérables

Travaux financés: Projet de reconstruction et d'extension de l'EHPAD des Andelys

Caractéristiques:

- Reconstruction intégrale sur un nouveau site de l'établissement (la capacité de l'EHPAD est de 160 lits,
 12 places d'accueil de jour et 44 places de SSIAD)
- Mise en service prévue en 2022
- ❖ Coût du projet : 28 M€
- ❖ Quote-part du Département : 4,93 M€
- Montant alloué au titre de l'émission durable 2020 : 0,9 M€

Évaluation du projet

Pour la consommation énergétique, les indicateurs sont les suivants :

- Estimation des économies d'énergie (en KWh)
- Certification BBC Effinergie Rénovation
- Nombre de chambres dédoublées
- Nombre d'heures de travail réalisées par un public défavorisé par lot de travaux

Les indicateurs seront présentés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

CONCLUSION

La première émission obligataire sociale et responsable du Département a mis en évidence le choix stratégique du Département en faveur de la transition écologique, sociale et solidaire. Le Département entend amplifier cette démarche au cours des prochaines années à travers la formalisation d'une stratégie de gestion de la dette reposant sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

ANNEXES

Méthodologie de calcul des indicateurs

Catégories de Projets Éligibles	Sous-catégories de Projets Éligibles	Indicateurs d'impacts	Précisions de calcul
Transition Énergétique et Écologique	Mobilité durable	- Estimation de la quantité de gaz à effet de serre évitée (en tCO2eq/an) - Taux de fréquentation des voies vertes	- Non publié à ce jour. - Données issues du compteur MULTI de la société Eco-Compteur. La solution utilise des capteurs pour détecter les cyclistes et les piétons, ainsi que leur
Action Sociale	Patrimoine bâti durable à vocation sociale	- Augmentation de la capacité d'accueil (en nombre de places supplémentaires créées) - Amélioration des services : augmentation du nombre de chambres individuelles (en % du total de places) - Nombre de logements rénovés (en nombre de lits pour les EHPAD) - Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux (emploi en insertion) - Nombre d'emplois soutenus (ETP) - Respect des objectifs en matière de performance énergétique (RT2012-10% minimum) - Niveau de conformité à la certification H&E 2010 - Obtention de la certification HQE Établissements de Santé	sens de passage. - Nombre de lits supplémentaires créés après travaux de restructuration. - Non publié à ce jour. - Nombre de lits avant les travaux de restructuration qui ont été réhabilités - Non publié à ce jour. - Non publié à ce jour. - Non publié à ce jour. - Non publié à ce jour.

Second-Party Opinion

Le Département de l'Eure a mandaté EthiFinance pour fournir une Seconde-Party Opinion sur les Projets Éligibles.

Cette Seconde-Party Opinion est disponible sur le site du Département, à l'adresse suivante : https://eureennormandie.fr/accueil/le-departement/finances/relations-investisseurs/